

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11**
Présents : 6
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS : Gérald GIBAUD

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia MAUREL

OBJET : Subvention exceptionnelle au Football Club de Saint-Front

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle du Football club de Saint-Front afin de faire face à ses dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de : **2 500.00 €** au Football Club de Saint-Front.
- **Précise** que cette subvention sera imputée au compte 6574, subventions diverses, du budget communal.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie
le 19 septembre 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20250919-25_09_0011-DE
Reçu le 23/09/2025